



La Gazette de Champeaux

Bulletin municipal :

juin 2022

Numéro 13



Sommaire :

Le mot de Madame Le Maire :	page 02
Rendez-vous à venir :	page 02
Compte-rendu du conseil municipal du 7 juin 2022 :	page 03
«Dune fanfare à l'autre» revient !:.....	page 04
Opération entretien et protection du bocage à Champeaux:	page 05
Transports scolaires gratuits:.....	page 05
Rencontre autour de la pratique du vélo :	page 06
Conférence: l'IFREMER nous fait (re)découvrir les Hermelles !:	page 06
Samedi 18 juin 2022: Fête de la bière :	page 06
Info chats ! Petits rappels aux amis des bêtes:	page 07
Un peu d'histoire (suite) :	page 07



Le mot de Madame le Maire:

Habitantes, habitants de Champeaux, petits et grands, sportifs, curieux, fêtards, amoureux de la nature, citoyens engagés... La saison estivale s'ouvre doucement et vous offre des événements pour tous les goûts.

Champeaux, réveillée par le soleil de ces dernières semaines, s'agite, s'ébroue au rythme des chevaux, des pêcheurs à pied, des jardiniers, des randonneurs (la rando bleue et verte est passée par ici), les cyclistes (le tour de la Manche est passé par là), des badauds à la terrasse du café de pays...

Je vous invite à vous laisser porter par cette ambiance chaleureuse, à découvrir ce que juin et juillet vous réservent à travers notre nouvelle gazette... Joyeuse lecture à tous

Sophie Julien Farcis
Maire de Champeaux

Rendez-vous à venir :

- Élections législatives, 2ème tour le 19 juin 2022, **le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18 h**. A vos bulletins pour élire ceux qui écrivent nos lois !



Compte-rendu du conseil municipal du 7 juin 2022 :

Voici une synthèse du compte-rendu. L'intégralité est disponible sur le site de la mairie ou à la mairie.

Informations générales:

- Suite au décès d'une habitante de la commune, un certificat administratif a dû être établi afin de pouvoir reverser une subvention de l'AESN au notaire chargé de la succession.

- 3 autorisations d'occupation de la voie publique vont être données: Pour l'animation vélo du samedi 02 juillet 2022, pour la fête de la bière le 18 juin 2022 et pour le concert dans le cadre du festival « Dune Fanfare à l'Autre».

- Après vérification, comme évoqué au conseil du 05/04/2022, par délibération du 05/04/2018, les raccordements es Telliers Péronne devaient être réalisés au 15/12/2018 et une taxe de 650€ par raccordement devait être mandatée. La délibération est toujours exécutoire.

Modification de numéro d'article:

Nous avons prévu un reste à réaliser d'un montant de 1592.40€ initialement fiché sur l'article 21783. Or cette imputation a été mandatée à l'article 2183, qui s'est avérée être l'imputation la plus pertinente pour cette dépense. Il a été mandaté sur le BP 2022, 2000€ sur l'article 2183, où des dépenses sont déjà engagées. Nous dépassons donc la somme allouée. Madame le Maire propose le glissement de la somme de 1592.40€ de l'article 21783 à l'article 2183. Proposition acceptée à l'unanimité.

Scolarité : solde de la participation au RPI DRAGEY / RONTHON / ST JEAN LE THOMAS année scolaire 2021-2022:

Madame le Maire propose le règlement de cette facture de 2700€ qui correspond au solde des frais de scolarité du RPI DRAGEY/RONTHON/St-JEAN-LE-THOMAS pour l'année scolaire 2022. Après avoir délibéré, le conseil approuve à la majorité.

Participation cantines/garderies 2022 :

Le RPI DRAGEY/RONTHON/St JEAN LE THOMAS a envoyé une facture pour Janvier 2022 de 53.30€ (cantine). Madame le Maire propose la reconduction de la participation et des tarifs votés en 2021. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité le maintien de ce principe de participation aux frais de garderie du matin et du soir et aux repas avec les tarifs suivants pour 2022 : 0.80€ par garderie du matin, 1.30€ par garderie du soir, 1.30€ par repas.

Redevance d'occupation du domaine public fibre optique :

Madame le Maire propose d'appliquer une redevance de l'occupation du domaine public à Manche Numérique pour les artères aériennes (installation filaire), de la Route de la Pierre, en passant par le Chemin du Genesté, La Route de la Lande, Route de la Guilberdière, Route d'Incoville, Route de la Poterie, Route du Sol Roc, Route de Bonneville, de la Chêvrerie, de la Corniche, Es Gosse, du Cerisier et Chemin de la Hoguelle, représentant une distance de 848 mètres, à hauteur de 56.85€ par kilomètre linéaire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Dépense d'investissement/ extension de réseau :

Madame le Maire présente une facture de 742.50€ pour une demande d'extension de réseau électrique, Route du Hamel, en lien avec une construction. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité.

Assainissement, acquisition de terrain:

Madame le Maire expose que, dans le cadre de l'implantation d'un poste de refoulement pour l'extension du réseau d'assainissement concernant les hameaux Es Tellier et Péronne, il avait été prévu d'acheter pour 1€ symbolique un terrain de M. LOISEL, après signature d'une convention le 23 mai 2017. La pompe a été installée sur cette propriété privée avant achat du terrain. Une délibération avait été prise en mars 2020 (DCM 2020-03-04/007) pour régulariser l'achat de la parcelle, mais la dénomination de la parcelle est erronée. Il a été indiqué ZN 144 alors qu'il s'agit de la parcelle ZB 144. Madame le Maire propose l'acquisition à 1 € symbolique de la parcelle ZB 144, à charge de la Commune de s'acquitter des frais notariés, comme prévu dans la convention. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité.

Assainissement, adhésion au SMAAG:

Considérant l'approche de l'échéance à laquelle les compétences « Eau » et « Assainissement » doivent devenir des compétences obligatoires des communautés de communes, et au regard de l'analyse effectuée par le cabinet ESPELIA pour évaluer les conséquences de l'adhésion de la commune, il apparaît qu'il n'y a aucun élément tangible allant dans le sens d'un avis négatif à l'adhésion de la commune au Syndicat. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité la demande d'adhésion au syndicat.

Mise en place d'une convention comité des fêtes.

Madame le Maire propose de signer une convention de mise à disposition gracieuse de la salle paroissiale au Comité des Fêtes. Cette convention sera signée avec le représentant officiel (président(e)).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Mise en place d'une convention pour le festival « DUNE FANFARE A L'AUTRE »:

Madame le Maire propose par convention la mise à disposition gracieuse des 3 gîtes communaux du 13 au 18 juillet 2022 à l'association « DUNE MUSIC A L'AUTRE », en échange de la prestation musicale du 16 juillet 2022. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Modalité de publicité des actes:

Madame le Maire expose qu'à compter du 1er juillet 2022, les règles de publicité des actes de la commune doivent être modifiées. Pour les communes de moins de 3500 habitants, les modalités devront être définies par délibération (en l'absence de délibération, la publication se fera obligatoirement sous forme numérique). Madame Le Maire propose le maintien de la publicité des actes par formule papier jusqu'en janvier 2023. Après, la commune passera par la voie numérique. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité

Questions diverses:

Madame le Maire informe le conseil que, suite à la délibération sur la réduction du temps d'éclairage sur la voie publique, les nouveaux horaires ont été mis en place. Il est rapporté la notion de dangerosité concernant les accès aux parkings des restaurants et de la protection des passages piétons. L'année à venir va servir à collecter les points positifs et les améliorations à apporter, dans le cadre du projet de passage à l'éclairage 100% LED. A noter que l'éclairage des parties privatives impactées par l'extinction du réseau public est à la discrétion des propriétaires.

Une question est posée sur la désignation d'un représentant de la commune aux inhumations. Une telle décision apporterait une contrainte importante de disponibilité et de temps.

Une remarque est formulée concernant l'impossibilité d'organiser des cérémonies civiles la veille des élections. Cette difficulté est en lien direct avec le manque de moyens humains pour réorganiser et reconfigurer à temps la salle pour les obligations électorales.

Une question est posée sur l'avancée des travaux de l'antenne 4G. On note un retard d'une quinzaine de jours sur le calendrier, sans information de l'impact sur la fin des travaux.

Des câbles téléphoniques distendus et gênants pour le passage d'engins, sont signalés. Il faut savoir qu'il sera de plus en plus difficile de faire intervenir les opérateurs sur les lignes historiques, avec l'arrivée de la fibre optique.

Une information concernant la photocopieuse. Le contrat arrivant à terme, il a été choisi de prendre un nouveau contrat, permettant pour le même prix, l'accès à un matériel neuf et plus performant.

«Dune Fanfare à l'Autre» revient !

Samedi 16 juillet 2022: Pour animer musicalement la commune sur cette semaine

du 14 juillet, *Dune Fanfare à l'Autre* nous rend visite à l'heure de l'apéro, pendant le marché à partir de 11 h, au cœur du bourg. Une animation grand public, festive et **gratuite**.



C'est un trio acoustique *BAGATELLE STORM* que nous recevrons, nous entraînant de sa musique joyeuse et rythmée. La Commune, en échange, hébergera dans ses gîtes, gracieusement, les artistes du festival afin de soutenir cette initiative culturelle locale bienvenue.

Opération entretien et protection du bocage à Champeaux !

A la suite de l'article paru dans la gazette n°11 « zoom sur les haies », de nombreux Champelais ont manifesté leur volonté de continuer le mouvement de création ou restauration de haies. Le maintien du linéaire de haies sur la commune montre bien que les Champelais sont sensibles aux paysages et aux enjeux environnementaux.

La mairie est partie prenante et s'engage sur ce chantier écologique. Aucun projet ne devra compromettre l'existence des haies et des talus existants: aire de pique-nique, schéma vélo mais aussi projets individuels comme les permis de construire...

Les haies sont fléchées dans le PLU et « l'arrachage partiel ou total des végétaux repérés doit être subordonnée à la délivrance d'une autorisation (R421-23). Ils pourront être interdits ou soumis à condition (remplacement).



Notre commune de Champeaux, comme toute la Basse-Normandie, appartient au domaine climatique « atlantique » qui lui procure des conditions écologiques (pluviométrie, température) favorables à la vitalité de la nature, profitons-en !

La Communauté de Communes Granville Terre et Mer propose cette année encore, l'opération « 5 000 plants 2022 » (cf le site de la mairie). La Mairie de Champeaux a décidé d'offrir, dans la limite de

cinq, des jeunes plants d'arbustes et d'arbres aux Champelais en résidence principale. Il vous suffit donc d'indiquer sur papier libre vos nom, adresse, le nombre de plants de charmes ou de noisetiers, dans une enveloppe déposée à la mairie. Pour chaque plant commandé, vous vous engagez à participer à la plantation du même nombre sur une haie à restaurer de la commune lors d'une réunion festive.

Les commandes devront être déposées avant le 1er juillet.

Transports scolaires gratuits pour tous les enfants de Granville Terre et Mer:

A la rentrée 2022-2023, la communauté de Communes finance tous les abonnements aux transports scolaires des enfants du territoire, réseau Néva et Nomad. Un coût de 240 000 euros pris en charge pour assurer la gratuité du transport des scolaires résidant dans les 32 communes de GTM.



Pour les enfants de Champeaux, RDV du 14 juin au 21 juillet sur <https://www.normandie.fr/transport-scolaire> pour les inscriptions (ils devront néanmoins justifier d'un titre de transport).

Rencontre autour de la pratique du vélo:



Samedi 2 juillet 2022 de 9h à 12h30 pendant le marché de Champeaux

Pour les grands, les petits, les timides et les férus du cyclo, venez échanger vos expériences, vos impressions, vos souhaits, vos conseils, poser vos questions, partager vos astuces sur l'entretien, la sécurité, les balades et autres sujets de déplacement à bicyclette sur nos routes et chemins.

Dans le cadre de l'étude du développement des infrastructures cyclables sur notre territoire, nous proposons un moment d'échange autour du vélo et ses pratiques.

Pour aborder la pratique du vélo en toute simplicité, ce rendez-vous vous est proposé par des bénévoles et des citoyens passionnés, soutenus par la Mairie.

Conférence : l'IFREMER nous fait (re)découvrir les Hermelles !:

Vendredi 17 juin 2022 à 18h30 , inscription souhaitable auprès de la mairie même jusqu'à l'heure de la conférence.

Stanislas DUBOIS, spécialiste des vers marins à l'IFREMER vient nous parler de cette construction animale mystérieuse et vulnérable : les HERMELLES.

Vous êtes les bienvenus à la salle de convivialité pour écouter, questionner ou découvrir cette originalité de notre patrimoine naturel.

Samedi 18 Juin 2022 : Fête de la Bière

Sur la voie publique dans le bourg, le **Comité des Fêtes** renoue avec la tradition en organisant une Fête de la Bière.

L'Écume des Falaises à la tireuse, musique Rock avec **HOT ROD 56**, et saucisse-frites ! Ambiance garantie à partir de 19 h !



Info chats ! Petits rappels aux amis des bêtes :



Nos félins, comme nos toutous, doivent être identifiés.

Cette mesure permet de responsabiliser les propriétaires et de lutter contre les abandons, malheureusement, très nombreux à l'arrivée de l'été.

Attention, depuis le 21/12/2020 les propriétaires de chats non-pucés s'exposent à une **amende de 750 euros**.

Des chats errants ont été signalés en mairie. Si vous faites le même constat, envoyez un courriel ou déposez une lettre en mairie en nous indiquant le lieu de la commune concerné et les risques, nuisances constatés. Toute information anonyme ou téléphonique ne sera pas prise en compte

Un peu d'histoire : (suite)

ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE ET EMPIRE

La révolution ne semble pas avoir causé de bouleversements considérables à Champeaux, où la population marqua un certain attachement à ses anciens seigneurs qui ne furent jamais inquiétés dans leurs personnes ni dans leurs biens, et continuèrent à résider dans leurs domaines. Ceci est mis à l'évidence, par certains faits :

Le tiers état ne nomma pas de délégué à l'assemblée du baillage d'Avranches pour l'élection des députés en 1789.

Champeaux n'eut pour représentants que son curé pour le clergé et Jean-Baptiste de la Hache pour la noblesse.

Un attachement analogue paraît s'être manifesté à l'égard des prêtres révoqués de l'ancien régime, lesquels réunissaient leurs anciens paroissiens, presque au complet, dans les granges.

Par contre, les deux prêtres constitutionnels assermentés Rodon et Touroul, durent quitter leur cure devant l'inimitié des fidèles (1792-1793). Après leur départ l'église fut dépouillée puis fermée. Parmi les royalistes on relève quelques suspects; Le plus connu fut l'ancien curé Letellier «fauteur» de nombreuses messes clan-destines. Il connut à plusieurs reprises les cellules du Mont-St-Michel. L'attitude des nobles fut assez mitigée : Jean-Baptiste de la Hache resta tranquille dans son domaine, sans prendre ouvertement parti. Chez les de Chabert, si François s'enrôla à Rennes en 1793, à 18 ans, comme capitaine, parmi les volontaires de la République, on constate que Louis, sieur du Fresne fut officier dans l'armée royale de Normandie, sous les ordres du comte de Frotté, que Pierre-Louis, chevalier, sieur du Manoir, fit la campagne de 1795-96 en Normandie et Maine et servit dans la même armée comme capitaine. Déclaré otage, il fut emprisonné 6 mois à St-Lô. Jean de Chabert servit également dans l'armée royale. Un certain esprit «chouan» a donc alors marqué Champeaux.

VICTIMES DES GUERRES DE LA RÉVOLUTION ET DE L'EMPIRE

Si aucun mort ne figure à l'état civil, au cours des campagnes sur terre des armées de la République, c'est que les Champelais servaient surtout dans la marine. De 1792 à 1810, quatorze marins vont disparaître en mer, bien souvent sans qu'on puisse connaître les circonstances, on relève :

4 Coupart : Vincent (1802), Jacques (1804), Jean (27 vendémiaire an 9), Pierre (1805).

2 Lecoq : Georges (1800), François (1810), Jean Huault (en mai 1800). Letellier (18 Floréal an 8) prisonnier en Angleterre. Isaac Lenoble (1793). Jean Lambert. Jean Burnel. René Pierre. Jean Lapie (1804), et Jacques Lethimonnier (8 frimaire an 11).

L'établissement de la conscription en 1799 amènera la- création à St-Lô du 19e régiment de Ligne, que Napoléon enverra faire la guerre d'Espagne.

* Périront dans cette campagne :

- Jean-François Le Noble, au combat (23 avril 1810).

- Jacques Le Bas, hôpital de Valladolid, fièvres (28 juin 1810).

- Jean Huault, hôpital de Figueras (10 février 1812).
- Jean Huault, hôpital de Pampelune (23 août 1811).
- Michel Yger, équipages de la flotte, hôpital de St-Jacques-de-Tolède (20 mars 1812).

Ces guerres auront fait 19 victimes à Champeaux, soit deux de plus que la guerre 1914-18.

LES CHAMPELAIS, LEURS BIENS ET LEURS MÉTIERS AU DÉBUT DU XIX^e SIÈCLE.

La suppression des fiefs et des aînesses avait fait des propriétaires réels de ceux qui les occupaient et les anciens seigneurs gardèrent pour eux les terres qu'ils «tenaient en main» c'est-à-dire faisaient valoir personnellement.

L'établissement du cadastre en 1829 fait le point sur la répartition des terres groupées en 3 sections, totalisant quelque 2 500 parcelles d'une surface moyenne de 17,5 ares. On peut les répartir de la façon suivante :

A) Biens des anciennes familles Nobles — Résidant à Champeaux : 70 ha — Résidant ailleurs : 39 ha

B) Propriétaires hors commune exploitants : 39 ha

C) Propriétaires résidant non cultivateurs : 41 ha

D) Cultivateurs de métier, propriétaires en tout ou en partie de leur exploitation: 209 ha

E) La commune: 20 ha

F) Terrains non agricoles (routes, cours d'eau, etc.): 29 ha

Il faudrait ajouter les 160 ha de la lande de Beuvais, attribués pour les trois-quarts à des cultivateurs exploitants.



La rue du bourg au début du siècle

LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO...

Contacts :

Mairie : 02 33 61 90 38

site web: www.champeaux50.com

Email: secretariat@champeaux50.fr

Facebook: www.facebook.com/Mairie-de-Champeaux-Manche/

Vous pouvez contacter la mairie par téléphone: Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

L'accueil du public est le mardi de 14h à 17h, le mercredi de 10h à 12h, le jeudi de 17h à 19h, les 1er et 3ème samedis du mois de 10h à 12h. La prise de rendez-vous avec un élu est possible en dehors de ces horaires.

Directeur de rédaction S.JULIEN FARCIS

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique